SEMAINE RELIGIEUSE

DE

OUÉBEC

ET

BULLETIN DES OEUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 529. - Quarante-Heures, 529.

Partie officielle: Départ de Son Éminence pour Rome, 530. Décès, 530. Partie non officielle: Causerie de la famille : Genèse de la famille naturelle et de la famille chrétienne, 530. — Le chanoine Joseph-Onésime Brousseau, 534. — LTURGIE ET DISCIPLINE: Distribution de la sainte communion, 535. — Chronique diocésaine, 536. — Revue du Monde Catholique: Angleterre, 540; Suisse, 540; Portugal, 540; Arménie, 541. — Variétés: Une conversation intéressante, 541. — Les livres, 542.

Bulletin social : FAITS ET OEUVRES : Le progrès d'une idee, 543.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 25 avril. — III ap. Pâques. S. Marc. 2 cl. Sol. de S. Joseph. Lundi, 26. — SS. Clet et Marcellin, papes et martyrs. Mardi, 27. — De l'oct. de S. Joseph. Mercredi, 28. — Oct. de S. Joseph. Jeudi, 29. — S. Pierre, martyr Vendredi, 30. — Sre Catherine de Sienne, vierge. Samedi, 1 mai. — SS. Philippe et Jacques, ap. 2 cl. Dimanche, 2. — IV ap. Pâques. Du dim.

QUARANTE-HEURES

25 avril, T. S. Rédempteur. — 26, St-Joachim. — 28, Ursulines de Québec. — 30, St-David de Lévis. — 2 mai, Limoilou.

PARTIE OFFICIELLE

DÉPART DE SON ÉMINENCE POUR ROME

Son Éminence le cardinal Bégin, archevêque de Québec, qui s'embarque aujourd'hui même à New-York pour Rome où il va faire son pèlerinage ad limina, a confié l'administration du diocèse pendant son absence à Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie.

Son Éminence demande à ses prêtres, à tous les fidèles, aux communautés religieuses en particulier, de vouloir bien prier

avec la plus grande ferveur à ses intentions.

DÉCÈS

Son Éminence recommande aux prières du clergé et des fidèles:

M. l'abbé J.-O. Brousseau, chanoine honoraire de l'Église métropolitaine de Québec, premier curé de Saint-Damien, fondateur de la Congrégation des Religieuses de Notre-Dame du Perpétuel Secours et de l'Institut des Frères de Notre-Dame des Champs, décédé à l'Orphelinat agricole des Frères de N.-D. des Champs, dont il était l'aumônier, dimanche, le 18 avril, à l'âge de 66 ans et 8 mois. Il était membre de la Congrégation de la sainte Vierge du Petit Séminaire de Québec, de la Société ecclésiastique de Saint-Joseph et de la Société d'une Messe (section diocésaine).

PARTIE MON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

il

ne ri

m

se

av

qu

da

il

po

Sei

rai

fan

cou

vai

nou

tes euss

fern

mér.

Die

Dieu

chair

sabil

omnes (2 (3

GENÈSE DE LA FAMILLE NATURELLE ET DE LA FAMILLE CHRÉTIENNE

II.— Nous aurions tort cependant de nous livrer à des regrets stériles. L'œuvre de la restauration a été accomplie par Dieu avec une suraboudance de bienfaits qui l'emporte sur l'étendue de nos pertes.

Cette restauration demandait une réparation; et, celle-ci, pour atteindre le mal dans toutes ses ramifications, devait s'accomplir au nom de l'humanité toute entière.

Car toute la race humaine se trouvait en germe dans le premier homme, et la félonie de celui-ci à l'égard de son Créateur portait un caractère social, entraînant une déchéance générale et réclamant une expiation universelle.(1)

Sans doute, l'orgueilleux désir de nos premiers parents de devenir semblables à Dieu n'était imputable qu'à eux seuls. Cette faute, source de tant d'autres, leur était personnelle; et ils étaient les seuls à devoir la confesser et en demander le pardon.

u

u

e

à

n

35

Mais à cet acte criminel dont la responsabilité était personnelle et intransmissible, s'en rattachait un autre également injurieux à la majesté divine et d'une portée universelle : le renoncement délibéré et volontaire à des titres surnaturels qui devaient se transmettre en héritage commun. C'est le genre humain qui avait été ennobli et surnaturalisé dans son chef. Adam savait qu'entre lui et sa descendance existait un lien de solidarité qui, dans les desseins de Dieu, devait servir à leur gloire commune; il savait aussi que ce même lien devait logiquement entraîner pour tous un partage égal de responsabilité dans la déchéance. Seigneur félon à l'égard du meilleur et du plus juste des souverains, il s'est vu dépouiller de ses droits, et il n'a pu léguer à sa famille que la pauvreté et l'ignominie de sa disgrâce. L'humanité, coupable dans son chef, devait expier dans sa totalité.

Or qu'aurait valu une expiation purement humaine? Pouvait-elle engendrer des droits à une réconciliation avec Dieu et nous mériter la restauration dans les faveurs divines?

Non. Toutes les larmes versées, tout le sang répandu, toutes les confessions, tous les repentirs et toutes les satisfactions eussent été insuffisants. Le mépris de la majesté divine renferme une malice infinie qui ne peut être rachetée que par un mérite infini. L'homme, borné dans sa puissance et rendu méprisable par sa défection, ne pouvait prétendre mériter son pardon. Dieu voulut suppléer à son impuissance.(2)

Le Verbe éternel(3), seconde personne de la sainte Trinité, Dieu comme le Père, infini et tout-puissant comme Lui, se fit chair pour vivre au milieu de nous et prendre sur lui la responsabilité de nos offenses. Par l'opération du S. Esprit, il prit

(2) Ps. 88, 19: Domini est assumptio nostra.

^{(1) 1} Cor. XV, 22. Sicut in Adam omnes moriuntur, ita et in Christo omnes vivificabuntur.

⁽³⁾ Cf. Evangile de saint Jean, chap. I.

dans le sein de la bienheureuse vierge Marie ce que l'humanité pouvait lui fournir de sang le plus pur et de chair la plus immaculée. Pendant trente ans, il vécut sous l'humble toit de Nazareth, sanctifiant et glorifiant dans l'abjection et l'oubli, la plus humble et la plus auguste famille qui ait paru sur la terre. Puis, après trois ans de vie apostolique, consacrée à la prédication de son Évangile et à la démonstration miraculeuse de sa divinité, il s'offrit sur la croix en victime d'expiation pour nos péchés (1). Dieu et homme à la fois, il présenta à la majesté de son Père céleste une satisfaction humaine d'un mérite divin et infini. La Justice Éternelle est satisfaite; le Ciel apaisé est incliné vers la terre et le Créateur peut de nouveau y descendre pour s'offrir aux embrassements de l'humanité et lui restituer sa grandeur primitive.

Toutefois, si Dieu vient à nous, ce n'est pas pour violenter notre liberté: il offrira ses largesses, mais il ne les imposera pas. Notre déchéance avait été consommée par un acte volontaire, et ce n'est que par un acte également volontaire de notre part que la réconciliation peut se faire avec Dieu. Les fruits de la Rédemption, si abondants et si féconds soient-ils doivent nous être librement et personnellement appliqués pour nous être de quelque profit. Il nous est impossible d'avoir part aux mérites du Christ sans être moralement incorporés à sa divine personne : il est le cep; et nous, les rameaux mutilés par le péché, nous devons, pour puiser en lui la vie divine, nous greffer à son corps mystique et faire circuler la sève de ses mérites dans toutes les puissances de notre âme.

La nécessité de cette incorporation au Christ réclame celle des sacrements et d'un ministère permanent pour les conférer jusqu'à la fin des siècles.

Car l'ordre surnaturel auquel il est élevé impose à l'homme des devoirs spéciaux d'une gravité exceptionnelle. Il importe donc qu'il sache s'il y est entré. Or l'homme, si intelligent qu'il soit, ne connait naturellement qu'avec le concours des sens : il parle à l'intérieur sa pensée au moyen de représentations de sons et de signes fournis par son imagination ; les choses les plus spirituelles doi se r exte

le le elle prop par signi hum par l à l'h fidéli

suppe

huma

des a

tous, distin recour cendre il leur mais i leur de opéré vertu mais, i et celle ou inte

l'homm ceux qu Christ.

soumise celle de le Chris familles

⁽¹⁾ II. Cor. V, 14: "Pro omnibus mortuus est."—I Tim. II, 6: "Dedit redemptionem semetipsum pro omnibus".—I Joan. II, 2: "Ipse est propitiatio pro peccatis nostris, non pro nostris autem tantum, sed etiam pro totius mundi."

533

doivent même evêtir dans son esprit des formes sensibles. Pour se rendre compte de son état surnaturel, il lui faut donc des signes extérieurs qui témoignent de la grâce résidant en lui.

Dans l'économie de l'état d'innocence, la grâce qui était le lot de l'humanité tout entière, avait été conférée avec la nature; elle y adhérait comme un vêtement royal qui lui appartenait en propre; et elle devait se transmettre de générations en générations par la seule transmission de la nature humaine. Aussi, pour signifier la grâce intérieure, Dieu n'eut-il qu'à entourer la nature humaine de privilèges et d'immunités dont la présence, perçue par les sens et interprétée par l'esprit, devait sans cesse rappeler à l'homme la libéralité surnaturelle de Dieu et les devoirs de la fidélité au Créateur.

Mais l'économie de la Rédemption est tout autre : elle suppose dans sa mise en œuvre le libre concours de la volonté humain : ; elle comporte la possibilité de l'acceptation ou du rejet des avances rédemptrices. La nature, qui est la même pour tous, ne peut donc plus servir de base pour y fixer ce qui doit distinguer les fidèles des infidèles. Le Rédempteur doit donc recourir à un moyen plus souple. Il fera abondamment descendre la grâce divine dans les âmes qui ont entendu son appel; il leur ouvrira largement les trésors inépuisables de ses mérites ; mais il leur laissera toutes les infirmités naturelles qui rappellent leur déchéance. Et, pour leur signifier le travail de sanctification opéré en elles, il instituera des signes conventionnels qui, par sa vertu toute divine, produiront et signifieront la grâce. Désormais, il n'y aura plus en nous de vie divine sans vie chrétienne ; et celle-ci ne sera infusée à notre âme que par la réception réelle ou intentionnelle des sacrements.

Telle est aujourd'hui la condition de la vie surnaturelle dans l'homme : elle n'est plus le patrimoine de tous, mais l'apanage de ceux qui, par la réception des sacrements, revêtent l'armure du Christ.

La mission surnaturelle de la famille est nécessairement soumise à ces vicissitudes. Sa destinée est subordonnée à celle de l'homme. La déchéance de celui-ci et sa rédemption par le Christ divisent fatalement le monde en deux catégories de familles : d'un côté se rangent les familles naturelles, où la grâce fait défaut parce qu'elles n'ont pas consenti à leur régénération ; de l'autre se trouvent les familles chrétiennes dont le Christ est à la fois le chef, le modérateur et le vivificateur.

Les premières, livrées aux seules ressources qu'elles puisent dans la nature viciée par le péché, ne peuvent prétendre qu'à peupler la terre d'hommes plus ou moins imparfaits; les secondes, éclairées par les lumières de la foi et vivifiées de la charité du Christ, espèrent en une félicité surnaturelle et visent à faire des saints. La législation intime des premières est toute contenue dans la loi naturelle; celle des secondes comprend en outre des lois positives divines dont la sanction est céleste, mais dont l'interprétation su pose sur la terre une autorité spirituelle réprésentant authentiquement l'autorité divine. Chacunes ont leurs devoirs et leurs droits; chacunes ont aussi leur histoire écrite en des pages qui sont toutes à la gloire de la régénération chrétienne.(1) (à suivre)

LE CHANOINE JOSEPH-ONÉSIME BROUSSEAU

En attendant une notice biographique digne du sujet, saluons avec vénération le saint prêtre que le divin Maître vient d'appeler à sa récon pense.

La mort d'un fondateur de congrégation religieuse n'est pas un événement ordinaire. Celui qui vient de terminer sa longue et laborieuse carrière sacerdotale de plus de quarante ans a le droit de figurer au premier rang des bienfaiteurs de l'Église canadienne. Apôtre et patriote il travailla à faire de son humble paroisse de Saint-Damien de Bellechasse un foyer de dévotion à la bonne sainte Anne, non moins qu'un centre d'œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle au bénéfice des pauvres, des infirmes, des orphelins et des ignorants.

l'ası lui r de l mer le Se son véné bien raiso mot devis verbe que s reuse afin (a de date. suite patria son a la chi chrétie toutes à la m fice? Dame déjà n encore Notrechez qu haut di

Q.peut-on
les paro
se préoc

R.le grand pour ne

⁽¹⁾ Notre Seigneur Jésus-Christ, rétablissant la dignité humaine et perfectionnant les lois moïsiques, fit du mariage un des objets importants de sa sollicitude. En effet, il ennoblit par sa présence les noces de Cana, en Galilée, et il les rendit mémorables par le premier de ses miracles. En vertu de ces faits, et à partir de ce jour, il semble que le mariage ait commencé à recevoir un caractère nouveau de sainteté... Car, d'abord un but bien plus noble et plus élevé qu'auparavant fut proposé à l'union conjugale, puisque la fin qui lui fut assignée ne fut pas seulement de propager le genre humain, mais de donner à l'Église des enfants, "concitoyens des saints et familiers de Die.", c'est-à-dire de faire "qu'un peuple fut engendré et élevé pour le culte et la religion du vrai Dieu et de notre sauveur Jésus-Christ." (Eph. II, 19. Catech. Rom. cap. VIII). En second lieu, les devoirs de chacun des époux furent nettement définis et leurs droits exactement déterminés. Léon XIII, Encyc. Arcanum Divinæ Sapientiæ, 10 fév. 1880.

Inspiré par sa foi en la Providence divine, plutôt que par l'aspect du sol rocailleux et ingrat de sa paroisse de montagnes, il lui prit un jour une sainte envie d'y tenter l'expérience évangélique de la plantation du grain de sénevé, destiné, espérait-il, à de si merveilleux accroissements. Il partit donc, un bon matin, comme le Semeur de la parabole, exiit qui seminat. Quand il soumit à son "Chef de pratique", Monseigneur Taschereau, de pieuse et vénérée mémoire, son plan de campagne, le Maître l'écouta avec bienveillance, et quand il vit que sa foi et son zèle étaient en raison inverse de ses ressources matérielles, il lui donna ce mot d'ordre encourageant : Deus providebit, qui est devenu la devise de la Congrégation. Il connaissait par ailleurs le proverbe populaire : "Aide-toi et le Ciel t'aidera". Il savait bien que s'il avait planté, il fallait que des âmes charitables et généreuses se chargeassent de l'arrosage. Il se mit donc en route afin de coopérer avec le bon Dieu à l'incrementum dedit. Il y a de cela vingt-huit ans et il n'a pas cessé de marcher depuis cette date. Sa vie n'a pas été seulement un long pèlerinage, mais une suite ininterrompue de pèlerinages. Quand, orné de sa barbe patriarcale et revêtu de ses habits poussiéreux et râpés, il faisait son apparition à la porte d'une chaumière, ou que du haut de la chaire, il adressait quelques simples et pieuses paroles aux chrétiens auditoires de nos églises canadiennes, tous les cœurs et toutes les bourses s'ouvraient et le père Brousseau s'en retournait à la maison avec des recettes splendides. Qui en avait le bénéfice? Les indigents et les orphelins de l'Hospice de Notre-Dame du Perpétuel-Secours, les enfants des écoles primaires déjà nombreuses confiées à ces institutrices expérimentées, puis, encore, la Congrégation naissante des Frères agriculteurs de Notre-Dame des Champs, la dernière œuvre du père Brousseau, chez qui il a rendu sa belle âme à Dieu, et dont il ne cessera du haut du ciel d'être le protecteur et le père.

CANONICUS

LITURGIE ET DISCIPLINE

DISTRIBUTION DE LA SAINTE COMMUNION

Q.— Quand il y a un très grand nombre de communiants, peut-on supprimer le signe de croix avec la sainte Hostie et dire les paroles "Corpus Domini, etc." sans interruption, mais sans se préoccuper de les appliquer à chaque communiant?

R.— Les rubriques du Rituel romain sont prescriptives, et le grand nombre de communiants n'est pas une raison suffisante pour ne pas les observer. Tous les auteurs de liturgie enseignent que pour chaque communiant, le prêtre qui destribue la sainte Eucharistie doit faire le signe de croix avec la sainte Hostie et réciter la formule. "Unicuique autem communicantium, dit Coppin (Sacrae Liturgin compendium), porrigit Sacramentum, toties faciens cum eo signum Crucis super Pyxidem vel Patenam, et simul ad singulos dicens "Corpus Domini, etc."—"Nonobstant le grand nombre de communiants, dit de Herdt, la formule doit être prononcée entière à chacun d'eux, et la croix doit être formée exactement et révéremment, mais non avec une gesticulation précipitée des mains pour accélerer la distribution."

la

inv

fut

des

gne

PIL

le s

les

dire

séan

teur

pour

de la

Dori

prou

tolér

qui r surto

magis

nation

monti

d'hui

Levé.

lumine

lieu jei

la temi

obstacl

bons ci

brassen

cipaux.

Son Ho

rapport

de voir

L'o Hyacint

D'ailleurs ce ne sont pas vos paroissiens qui se plaindront de la longueur des offices s'ils vous voient bien faire toutes les cérémonies exigées par les rubriques; ils en seront plutôt grandement édifiés et votre ministère ne peut que profiter de cette édification.

Nous croyons utile de rappeler ici un excellent conseil que Sa Grandeur Mgr Mathieu, archevêque de Régina, donne à son clergé dans son opuscule: A mes Prêtres. Des Sacrements (page 112): "Avant de présenter la sainte Hostie, il est bon que le prêtre la secoue en donnant un petit coup sur le bord de la coupe du ciboire pour que les parcelles qui pourraient y adhérer retombent à l'intérieur."

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Journée diocésaine des œuvres. — Mercredi après-midi, le 14 avril, s'ouvrait dans la grande salle de l'Académie Commerciale, la journée diocésaine des œuvres sous la présidence de Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy. L'auditoire composé de prêtres et de laïques était nombreux. Dans son discours d'ouverture, Mgr Roy appuya sur la nécessité d'améliorer le journal, le principal organe de bien de l'Action Sociale Catholique, puis Sa Grandeur invita M. l'abbé Louis Bolduc, chef du service de propagande de l'Action catholique, à donner son rapport. M. l'abbé Bolduc, entre autres choses, énuméra les principaux moyens de propagande du journal catholique.

Ce sont, dit-il, le missionnaire diocésain, qui parcourt les paroisses, fait connaître l'œuvre, jette la bonne semence; le dévouement inaltérable du clergé à l'œuvre qu'il a fondée, et dont il est le protecteur-né, les groupements de zélatrices et les vaillants apôtres dans un grand nombre de paroisses, les agents locaux, les agents voyageurs, les primes, les concours, etc., etc.

"Jusqu'ici, dit-il, tous ces moyens ont été utilisés plutôt à titre d'essai. Maintenant que le rendement de chacun est connu, il suffit de les coordonner et de les mettre en pleine activité."

Il termine en disant un mot de la propagande du journal dans la ville.

Après la lecture de ce rapport, Mgr l'Archevêque de Séleucie invite les auditeurs à faire connaître leurs observations, et il fut suggéré d'envoyer tous les six mois à MM. les curés, la liste des abonnés de leur paroisse, afin de mieux les contrôler.

Le second rapport est celui de M. l'abbé Edouard-V. Lavergne qui parle des bulietins paroissiaux. Il fait l'historique de l'Union des Bulletins, démontre par des témoignages nombreux le succès de ces publications dans les paroisses et laisse entrevoir les succès que l'avenir réserve aux bulletins paroissiaux.

Après échange de vues, M. le docteur Jules Dorion, directeur de l'Action catholique, présente le dernier rapport de cette séance sur la lutte anti-alcoolique dans notre province. Le rapporteur se montre très optimiste sur la campagne contre l'alcool poursuivie depuis quinze ans, car depuis cette date, dit-il, la cause de la tempérance a gagné énormément de terrain. M. le docteur Dorion expose le mode de fonctionnement de la loi Scott et prouve par des statistiques les avantages qu'elle a sur le régime tolérant la bière et le vin, établi par la nouvelle loi provinciale.

Le soir, à huit heures, avait lieu une grande séance publique qui réunisse à plusieurs centaines de personnes et qui fut consacrée surtout à la question ouvrière.

La séance s'ouvre par un discours de Mgr Roy qui expose magistralement les raisons de l'intervention de l'Église dans les questions ouvrières.

M. l'abbé Maxime Fortin, aumônier des Unions ouvrières nationales et catholiques de Québec, qui est l'orateur suivant, montre ce que l'Action Sociale Catholique a fait jusqu'aujour-d'hui pour les œuvres ouvrières et ce qui reste encore à faire.

Le dernier orateur de cette séance fut M. l'abbé Martial Levé, prédicateur du carême à Montréal, qui exposa en termes lumineux la situation ouvrière en France.

La dernière séance de la journée diocésaine des œuvres eut lieu jeudi matin également à l'Académie Commerciale.

M. le docteur Dorion termina son rapport sur la situation de la tempérance dans la ville et le diocèse de Québec; il signala les obstacles rencontrés par les lutteurs de la tempérance chez les bons citoyens, chez les profiteurs de l'alcool, surtout chez les brasseurs, chez les gouvernants fédéraux, provinciaux et municipaux, etc. Un échange d'idées, auquel, entr'autres, prit part Son Honneur le Maire de Québec, présent à la séance, suivit ce rapport.

L'orateur suivant fut M. l'abbé Allaire, du diocèse de St-Hyacinthe, qui fit un résumé de ses travaux et exposa sa manière de voir sur le terrain coopératif. M. l'abbé P. Grondin, missionnaire agricole, dit aussi quelques mots sur son travail coopératif dans la région de la Beauce. Après quelques mots de M. l'abbé Fortin sur l'importance de la multiplication des coopératives de production et de consommation, suivis d'une discussion sur les coopératives, Sa Grandeur Mgr Roy témoigna sa satisfaction du succès de cette journée diocésaine.

Mgr l'Archevêque de Séleucie termina ses remarques en priant chacun de méditer ce qu'il avait entendu, d'y approprier son action, et surtout de prier pour que Dieu bénisse et fasse

fructifier le travail des bons ouvriers.

Départ de son Éminence.— Son Éminence le Cardinal Archevêque, accompagné de M. le chanoine Arsenault et de M. l'abbé Bouffard, est parti dimanche après-midi, le 18 avril, par le Pacifique, pour Montréal et New-York. Comme le départ du "Patria" est retardé de deux jours, Son Éminence a été l'hôte, à New-York, des RR. Pères du Saint-Sacrement.

Aux fêtes de la V. Marguerite Bourgeoys. — S. G. Mgr Roy est parti pour Montréal vendredi, le 16 avril, pour assister, le lendemain, aux fêtes du troisième centenaire de naissance de la vénérable Marguerite Bourgeoys.

Assemblée de la Saint-Vincent de Paul. — Dimanche soir, le 18 avril, les membres de la Société de Baint-Vincent de Paul avaient une assmblée générale au Patronage de la côte d'Abraham.

Sa Grandeur Mgr Roy, archevêque de Séleucie présidait la séance. Sur la scène on remarquait M. C.-J. Magnan, président-général de la Saint-Vincent de Paul au Canada; M. l'abbé Martial Levé, hôte de la Société; le R. P. Boudin, missionnaire du Sacré-Cœur; le R. P. Arsène Roy, O.P.; MM. les abbés A.-A. Godbout, M. Fortin, E. Delisle, J. Lachance, le R. P. Debeau-

quesne, et plusieurs membres laïques de cette société.

M. le Président-général donne d'abord lecture d'une lettre de S. S. Benoît XV au Président-général de la Société en France, à l'occasion du jour de l'an, puis il parle du travail fait par les membres de la Saint-Vincent de Paul, dans notre ville. Plus de 400 familles ont été secourues cet hiver. M. le Président suggère à la générosité des membres, la fondation de lits permanents à l'Hôpital Laval, et l'Œuvre des Sourds-Muets qui a besoin d'encouragement. Il annonce aussi l'ouverture du Club des Marins pour le 1er mai.

Le conférencier de la séance fut M. l'abbé Martial Levé. Il parla de la nécessité des œuvres sociales catholiques et des moyens d'en assurer l'efficacité. Sa Grandeur Mgr Roy adressa ensuite des remerciements au Conférencier, et la séance se termina par la bénédiction du Saint-Sacrement.

Feu M. le chanoine Brousseau.— Dimanche matin, le 18 avril, à l'Orphelinat agricole des Frères de Notre-Dame des Champs, dont il était l'aumônier, est décédé M. le chanoine J.-O. Brousseau, premier curé de Saint-Damien, et fondateur des Sœurs de N.-D. du Perpétuel Secours et des Frères de Notre-Dame des Champs du Lac-Vert. Frappé de paralysie dans le cours de la semaine dernière. M. le chanoine Brousseau est mort après quelques jours à peine de maladie, à l'âge de 67 ans, dans

sa 42e année de prêtrise.

M. le chanoine Joseph-Onésime Brousseau est né à Sainte-Hénédine, comté de Dorchester, le 22 juillet 1853, de Joseph Brousseau, cultivateur, et de Flavie Gagnon. Il fit ses études classiques au Collège de Lévis et au Petit Séminaire de Québec, et sa théologie au Grand Séminaire de Québec ; il fut ordonné prêtre, à Québec, par le cardinal Taschereau, le 30 novembre Vicaire à Saint-Gervais, de 1878 à 1881 : retiré à Ste-Hénédine, de 1881 à 1882; auxiliaire à Buckland, en 1882; desservant à St-Lambert de Lévis, en 1882 ; curé-fondateur de Saint-Damien de Buckland, de 1882 à 1896. Dans cette dernière paroisse il fonda en 1892 la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours, et en 1902, l'Institut des Frères de Notre-Dame des Champs, orphelinat industriel, d'agriculture et de colonisation. Il a aussi construit à St-Damien une église, un presbtère et deux orphelinats pour ses congrégations ; il y a encore bâti une chapelle et un presbytère à Saint-Philémon. Depuis 1896, il était prédicateur de l'œuvre des orphelinats agricoles de St-Damien, et depuis plusieurs années aumônier de l'Institut des Frères de Notre-Dame des Champs.

M. l'abbé Brousseau fut nommé chanoine honoraire de

l'Église métropolitaine de Québec, en juin 1915.

Les funérailles du regretté chanoine Brousseau ont lieu à Saint-Damien, aujourd'hui même.

S. G. Mgr Mathieu. — Sa Grandeur Mgr O.-E. Mathieu, archevêque de Régina, est arrivé à Québec, samedi soir, le 17 avril, accompagné de son secrétaire, M. l'abbé Z. Marois. Sa Grandeur est partie de Québec, mardi après-midi, le 20 avril, pour New-York. S. G. Mgr Mathieu se rend à Rome, où il va faire son voyage ad limina, et il fera la traversée en même temps que Son Éminence le cardinal Bégin, sur le "Patria".

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

ANGLETERRE

Le maréchal Foch et les Catholiques anglais.—Lors de son dernier voyage en Angleterre, le maréchal Foch a reçu, le 14 février, une délégation de la Fédération catholique de Westminster, que préside le cardinal Bourne. Cette délégation a lu au Maréchal une adresse où nous relevons les paroles suivantes :

"Tous, nous éprouvons, M. le Maréchal, une légitime fierté de constater que le plus grand capitaine des temps modernes est aussi un fils pieux de notre sainte mère l'Église. Nous croyons fermement à l'action de la divine Providence et, à ce titre, nous rendons grâce à Dieu d'avoir voulu qu'un homme qui fait ouvertement profession de la foi catholique soit aussi le chef suprême des troupes alliées et mène à une fin victorieuse, la plus grande de toutes les guerres."

Le Maréchal, très touché, remercia la délégation et rappela que les hommes sont des instruments dans la main de Dieu. "Vos prières et nos prières, ajouta-t-il, ont contribué à mettre fin à la grande guerre. Restons unis comme nous le sommes dans la Foi qui est la véritable

Foi."

SUISSE

L'aide du Saint-Père. Le 27 février, Mgr Maglione, délégué du Saint-Siège a Berne, a prononcé à Genève, à la séance publique de clôture du Congrès international de secours aux enfants que la guerre a réduits à la misère, un important discours dans lequel il a rappelé l'œuvre charitable du Pape pendant la guerre et montré comment l'action charitable internationale à laquelle le Saint-Père s'est associé est de nature à promouvoir l'amour réciproque et la mutuelle confiance qui permettra aux hommes de se sentir frères et membres d'une même et grande famille. Ce sera là un acheminement vers la réalisation effective de la seule véritable Société des Nations, celle qui se formera sous la direction de l'Église.

Le traitement du Clergé. Tout un groupe de notabilités catholiques des diocèses de Bâle, et de Saint-Gall, s'adressant aux catholiques de ces deux diocèses, les invite à pourvoir, par leurs offrandes, au relèvement des traitements du clergé qui devront être portés, pour les curés à 4,500 francs et pour les vicaires à 3,000 francs.

PORTUGAL

Le Centre catholique. - Les catholiques portugais viennent de fonder un Centre catholique. Respectueux du Gouvernement établi dans le pays, il s'efforcera de lutter contre les idées hostiles à la liberté et à l'action de l'Église ainsi qu'aux véritables intérêts populaires.

l'ar

nos sou Dex Side Puis deve leur

cathe Turc mort quatr pour (

Figar

quent des ch de s'a ville,

nom 1 entend estimé et de l

l'un d' (Berry qui le re

futilités dissipe Par-des Le Centre catholique s'organise par diocèse et par paroisse avec l'approbation et sous le contrôle de l'autorité ecclésiastique.

Après une vie de marasme et de sommeil, comme celle de trop de nos catholiques, qui les a menés aux abîmes, après tout ce qu'ils ont souffert de la Révolution depuis 1910, les catholiques se sont ressaisis. Devenus des combatifs, ce qu'ils eussent dû être toujours, ils ont aidé Sidonio Paës à détrôner les Jacobins terroristes qui ruinaient le pays. Puis, celui-ci assassiné par les balles des loges maçonniques, et la situation devenant sombre, ils ont vu que pour obtenir des résultats durables, il leur fallait s'organiser solidement sous la direction de l'Église.

ARMÉNIE

Massacres de catholiques.—M. Denys Cochin a publié, dans le Figaro, des renseignements qui lui ont été communiqués par un évêque catholique arménien sur les traitements infligés aux catholiques, par les Turcs. Depuis la fin de la guerre, sur quinze évêques, dix sont morts de mort violente. Cent quarante prêtres ont subi le même sort ainsi que quatre-vingt mille fidèles.

Seule des puissances alliées la France a quelques troupes en ce pays pour défendre les chrétiens contre la sauvagerie musulmane.

VARIÉTÉS

UNE CONVERSATION INTÉRESSANTE

Le célèbre avocat Berryer, qui était lui-même fils d'un éloquent orateur du barreau de Paris, avait dans sa jeunesse le goût des chansons et des spectacles, et s'occupait bien plus de rimer ou de s'amuser que de feuilleter le code de procédure.

Il assistait, un certain soir, à une représentation du Vaudeville, et il avait derrière lui deux hommes graves, âgés, dont le nom ne lui était pas inconnu, et dont, pendant l'entr'acte, il entendait toute la conversation. C'était deux avocats très estimés, vénérés au barreau, et ils causaient de leur profession et de l'avenir de leur Ordre.

— Il n'y a plus de légistes, plus d'orateurs surtout, disait l'un d'eux. Qui succédera aux maîtres d'aujourd'hui? Berryer (Berryer père) commence à vieillir, et ce n'est certes pas son fils qui le remplacera!

Gh! non, répliquait l'autre. Il n'a en tête que des

futilités, paraît-il, ce garçon!

— Il est tous les soirs au théâtre ; il court les salons, se dissipe en visites et en parties de bal, gaspille tout son temps. Par-dessus le marché, il rimaille des chansonnettes. - Etrange préparation au barreau!

— Il n'arrivera à rien, ce fils Berryer, qui se montre si peu digne de son père ; il ne fera rien de bon ! On peut le prédire dès à présent.

Le "fils Berryer", qui ne perdait pas un mot de l'entretien, se lève tout à coup, quitte la salle de spectacle, et rentre chez lui,

tout ému et bouleversé.

Il se mit à l'étude à partir de ce soir-là, et les salons, les théâtres et les joyeux couplets ne figurèrent plus dans la vie du jeune

légiste que comme passe-temps et récréations passagères.

Quelques mots, prononcés à bâtons rompus, au hasard d'une conversation, par deux hommes qui ne se doutaient guère d'avoir devant eux le principal intéressé et d'être entendus par lui, avaient frappé sur ce cœur juvénile et en avaient fait, comme disait Berryer plus tard, jaillir une étincelle de conscience et de respect pour le nom paternel.

Et c'est à cette brève conversation, tenue au théâtre, pendant un entr'acte, à cet involontaire mais rigoureux et salutaire avertissement, que la France est redevable d'un de ses plus grands

orateurs.

LES LIVRES

Louis Hacault, publiciste. Manuel des franc-catholiques. Une Ligue nationale, sous l'égide du Sacré-Cœur, contre les sectes secrètes condamnées. Éditions du "Ralliement C. F. A." Brochure de 96 pages. Prix: 10 sous l'unité. En vente aux bureaux du Croisé, N° 6, rue Jeanne-d'Arc, Québec. (Casier, No 126).

L'auteur a résumé dans cette brochure, avec un art consciencieux, les notions abondantes et fort précises qu'il a pu acquérir de la congrégation maçonnique mondiale. Il la connaît d'autant mieux qu'il a mené contre elle, depuis près de cinquante ans qu'il la dénonce et la poursuit, comme le pire ennemi social et religieux des disciples du Christ Jésus, la guerre active et sans merci d'un bon soldat du Sacré-Cœur.

Ce voluminet sera spécialement d'un grand secours à notre jeunesse étudiante des écoles et des collèges, pour la prémunir contre des séductions qui la guettent de toutes parts, et qui mettraient dans le plus grave péril

le dépôt sacré des traditions de sa foi et de sa race.

Au procès du Maçonnisme, si vigoureusement instruit par M. Hacault, en 85 courtes pages, s'ajoutent, comme supplément, les "Statuts et Règlements de la Lique franc-catholique: association antimaçonnique au Canada" naguère fondée à Québec.

BULLETIN SOCIAL

FAITS ET ŒUVRES

LE PROGRÈS D'UNE IDÉE

Nos lecteurs s'intéressent à bon droit au progrès des œuvres d'action sociale catholique; elles sont le complément devenu nécessaire, devenu urgent du ministère que le prêtre exerce au

catéchisme, dans la chaire de vérité et au confessionnal.

On peut dire que, depuis douze ans, cette idée a fait un progrès immense chez-nous; le petit nombre initial de ceux qu'elle avait frappés l'a multipliée et répandue aux quatre coins de l'archidiocèse; d'autres, ou bien les ont imités ou bien les avaient devancés dans d'autres diocèses de la Province; de sorte que, si le rêve de nos hommes d'œuvres ne leur paraît encore qu'élauché, il faut, sans doute, s'en prendre à l'apathie du grand nombre, à l'inertie de la masse à soulever, mais il faut aussi accuser l'envergure de leurs nobles et légitimes aspirations.

Toujours est-il qu'après douze ans de travail et d'efforts souvent peu fructueux, après bien des sacrifices, bien des tribulations, j'allais dire bien des persécutions, on se trouve devant un résultat remarquable : le diocèse de Québec est doté d'une œuvre d'action sociale catholique décidément viable et qui grandit et qui s'affirme, qu'on apprend à connaître et dont on est forcé de

tenir compte plus souvent qu'on ne voudrait.

Œuvre d'organisation et de défense religieuse, elle a, parmi ses principaux soucis, celui de garder le contact entre la tête et les membres, celui de ramener le sang des extrémités au cœur,

pour le tonifier.

La JOURNÉE DIOCÉSAINE DES ŒUVRES lui en fournit une occasion extrêmement propice; celle de cette année a été pleine d'intérêt et sera féconde en résultats durables; il s'y est fait de la lumière, il s'y est créé de la force; dans des séances d'études sérieuses et calmes, les rapports et les échanges d'idées se sont succédé, merveilleux de sobriété, de clarté et d'utilité pratique.

La propagande du journal catholique a fait l'objet d'un exposé où tous les procédés ont été passés en revue, pesés et classés.

L'œuvre des bulletins paroissiaux, vicaire de celle du bon journal quotidien, a fait connaître qu'elle atteignait déjà 50 paroisses et 22,000 lecteurs, après huit mois seulement d'opérations

et en pleine crise du papier.

L'œuvre de la Croix Noire a fait un tableau impressionnant, bien que dénué de pessimisme, de l'état où la mauvaise volonté et la cupidité de certains, l'incurie de certains autres, la faiblesse d'un grand nombre, ont réduit notre province et notre ville au point de vue de la tempérance. La question ouvrière a fait un pas dans bien des esprits qui l'ont mieux comprise à la lumière de faits récents commentés avec compétence et discernement; on a compris que la question ouvrière ne peut être résolue que si chacun observe ses obligations de justice et ses obligations de charité. On a compris, de plus, que la question ouvrière ne peut recevoir de solution que le jour où syndicats ouvriers et syndicats patronaux, nécessairement distincts à cause des conditions économiques de la société, voudront bien se parler et faire des accords dans des comités conjoints qui pourraient facilement remplacer les syndicats mixtes dont on parle tant sans assez réfléchir que la nature humaine étant ce qu'elle est, ces syndicats n'aboutiraient, comme régime normal, qu'à donner au fort l'occasion et la possibilité d'écraser le faible.

Enfin, on a été forcé de constater qu'une des causes les plus graves de la cherté de la vie c'est l'entremise de trop nombreux profiteurs entre les producteurs et les consommateurs ; d'où l'on conclut à la nécessité de fonder des sociétés coopératives agricoles, de vraies, qui ne soient pas des entreprises commerciales, mais des œuvres sociales ; ces œuvres sont doublement bienfaisantes en ce qu'elles contribuent efficacement à baisser le coût de la vie de l'ouvrier et à augmenter la prospérité du cultivateur.

Enfin on a compris de mieux en mieux que l'Église ne peut se désintéresser des besoins innombrables et tragiquement graves de la société fascinée par la matière.

Le monde a besoin de principes, il a besoin d'une loi morale; or, qui la lui donnera sinon l'Église catholique? Qui enseignera les nations, toutes les nations, sinon celle qui en a reçu le soin, le mandat, la mission?

Le raz de marée de la révolution s'est dressé et passe sur le monde; qui dressera une digue assez puissamment assise pour en contenir la désastreuse force, sinon l'Église? Ne craignons pas de l'affirmer, seule l'Église peut remédier efficacement aux malheurs sociaux des temps présents. Ah! ne le lui reprochons pas! Ne la blâmons pas de jouer le rôle du bon samaritain, quand tant de malfaiteurs s'acharnent à dépouiller de la foi qui était son trésor moral et sa force, le pauvre peuple-roi et ceux qu'il se donne pour maîtres.

Donnons plutôt à ses œuvres, à nos œuvres diocésaines en particulier, l'appui de toutes nos facultés, donnons lui l'appui non moins précieux de nos ressources matérielles ; donnons-lui surtout l'appui indispensable de nos prières.

Il faut tout cela aux œuvres pour vivre ; des intelligences, des dévouements, de l'argent et des prières.

Le progrès de l'idée que nous émettions en commençant est à ce prix.